



VILLE DE MASEVAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26.09.2011

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

M. le Maire souhaite la bienvenue à M. Roland DIETRICH et l'installe aussitôt en qualité de Conseiller Municipal en remplacement de Mme Florence EHRET, démissionnaire.

TAXE SUR LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 8.12 (coefficient maximum, soit 8 majoré de la variation de l'indice des prix) pour 2012, le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (0.75 et 0.25 € par mégawattheure, selon la nature de l'utilisateur).

MODULATION DU TARIF DE LA TASCOM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer un coefficient multiplicateur de 1 aux montants de la TASCOM.

ZAC PORTE DE MASEVAUX

a) Compte-rendu d'activité 2010

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu d'activité de l'exercice 2010 établi par Espace-Rhénan SAEM.

b) Réaménagement de l'emprunt

La Ville de MASEVAUX accorde sa garantie pour le réaménagement partiel de l'emprunt n° 3772734 qu'ESPACE RHENAN a contracté auprès de la Caisse d'Epargne dans le cadre du financement de la ZAC Allmend à Masevaux.

c) Avenant au contrat Espace-Rhénan

Par délibération du Conseil Municipal du 26 avril 2002, la Ville de Masevaux a concédé la réalisation de l'opération d'aménagement de la ZAC Allmend à Espace-Rhénan.

L'étude de la durée prévisionnelle de l'opération a conduit à un accord des deux parties pour modifier certaines dispositions de la concession :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve en ces termes l'avenant au contrat Espace Rhénan et autorise Monsieur le Maire à le signer.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la Commune charge le Centre de Gestion du Haut-Rhin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

M. le Maire est autorisé à signer les conventions.

SUBVENTION

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 2 000 € à CARITAS, destinée à participer au financement de l'équipement de sa nouvelle permanence.

TERRAINS

a) Lotissement Schweinbuhnen : cession d'un terrain communal

Le Conseil Municipal :

- accepte de céder la parcelle 45 de la section 19 située au lieu-dit Schweinbuhnen d'une contenance de 10.71 ares au prix de 3 000 € l'are, soit un prix global de 32 130 € HT
- autorise M. le Maire à signer l'acte de vente.

b) Réseau de gîtes

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre, des intervenants du contrôle technique et du SPS.

c) Donation Amis de Houppach/Ville de Masevaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise M. le Maire à accepter la donation par « Les Amis de Houppach » et recevoir les parcelles cadastrées à Masevaux section 12 n° 3, 4, 18 et 19, étant précisé que la valeur vénale à retenir dans le cadre de cette donation sera celle proposée par le service des Domaines ;
- autorise M. le Maire à faire toutes démarches nécessaires en vue de l'établissement de l'acte de donation et est notamment à signer l'acte authentique de donation par « Les Amis de Houppach » des parcelles susvisées.

d) Echange Ville de Masevaux/Conseil de Fabrique

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis des Domaines, autorise M. le Maire :

- à entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de l'établissement d'un acte d'échange de la parcelle section 12 n° 4 (propriété communale) contre la parcelle section 12 n° 2 (propriété du Conseil de Fabrique)
- à signer l'acte authentique d'échange avec le Conseil de Fabrique.

e) Servitude ERDF cour de l'école « Les Abeilles »

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude concernant les parcelles 100 et 101 section 2.